Lycée général et technologique
Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry - BP 581
64012 PAU

http://www.lycee-saint-john-perse.fr

☎ 05 59 62 73 11
05 59 32 26 80

ce.0641732k@ac-bordeaux.fr

Année scolaire 2021/2022

Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Mardi 09 novembre 2021.

Lycée Saint-John Perse – Salle 119

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le mardi 09 novembre 2021 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 21 membres sur 29 ont présents en début de séance pour un quorum de 15. (Cf. fiche d'émargement jointe).. Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M Devillebichot et Mme Alonso sont excusés.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h10.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par M Garret.

Installation de la commission permanente, du conseil de discipline et constitution des autres instances de l'établissement

M Drappier donne une Information sur le décret n°2020-1632 du 21/12/2020 qui simplifie le fonctionnement du conseil d'administration et de la commission permanente des EPLE. Il indique que ce décret prévoit que c'est le CA qui décide ou pas de créer la commission permanente et que certaines compétences peuvent lui être déléguées. Il rappelle les échanges de l'année précédente sur ce sujet et indique qu'il n'est pas favorable dans l'état actuel à la suppression de la commission permanente, qui permet de débattre de sujets importants en amont du CA (DGH, règlement intérieur

M Nivet (FCPE) déclare que la FCPE souhaite le maintien de la commission permanente.
Les membres du CA conviennent que le rôle de la commission permanente reste important pour préparer certains points traités au conseil d'administration.
Arrivée de Mme Stevenin (FCPE) : 22 présents.

Le conseil d'administration décide la création de la commission permanente. Celle-ci sera réunie pour toute question sur laquelle il souhaite recueillir son avis.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
22	0	1	0	0	0

Adoptée

Préalablement à la réunion du conseil d'administration M Drappier a sollicité les élus du Conseil d'administration afin qu'ils lui communiquent leurs représentants dans les différentes instances de fonctionnement du lycée.
(CHS, CESC, appel d'offres…).

M Drappier communique la composition des différentes instances de l'établissement au conseil d'administration (liste selon document joint). Commission permanente, conseil de discipline, CHS, CESC, Commission fonds sociaux, commission appel d'offre, commission éducative.

M Panafit rappelle qu'un texte de 2018 impose la désignation d'un référent Égalité dans chaque EPLE, et que cela n'a jamais été mis en application au lycée. M le Proviseur répond que cela ne figure pas dans les consignes reçues du rectorat ; pourtant l'établissement a déjà divers référents (référent culture, référent développement durable …). Selon M le Proviseur c'est l'installation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté qui est obligatoire. De plus s'il faut impérativement un référent Égalité, M le Proviseur déclare pouvoir assurer ce rôle. M Panafit pense que les parents viendraient plus facilement rencontrer un autre référent que le chef d'établissement. Mme Dejous indique que les enseignants n'ont pas eu de formation spécifique sur cette thématique. M le Proviseur dit être le plus à même de donner les réponses réglementaires. Mme Alvarez rappelle que

l'Égalité est une problématique centrale du travail de toute la communauté éducative, du lycée, et M Vaujany complète en disant que l'important n'est pas l'affichage d'un référent mais bien que la sensibilisation à cette problématique soit faite.
M Nivet demande le détail de la liste actuelle de référents de l'établissement. M le Proviseur explique qu'il s'agit de référents concernant le fonctionnement interne du lycée.

Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 27 septembre 2021 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vot	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Ordre du jour du présent conseil d'administration.

M Drappier rappelle l'ordre du jour: Il précise qu'au regard du décret de simplification du fonctionnement du CA l'adoption de l'ordre du jour n'est plus nécessaire.

- Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration.
- Délégations accordées par le chef d'établissement.

- **Questions pédagogiques**
- Projet d'évaluation 2021/2022. Pour information.
- Conventions (mini-entreprise, Institut Confucius…)
- Echange avec Estepa – Février/Mars 2022.

- **Questions administratives et financières**
- Désignation d'un membre siégeant à la Commission d'Appel d'Offre des groupements alimentaires
- Avenant à la convention d'occupation temporaire de locaux scolaires au profit de l'association Trisomie 21.

M Drappier indique qu'il souhaite également présenter le renouvellement d'une convention pour l'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet la passation conjointe d'un marché de maintenance et de dépannage d'ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite.

Questions diverses :

- Une question par la liste des personnels enseignants : Peut-on connaître le mode de calcul actuel des moyens attribués à la vie scolaire du lycée (CPE + AED) ?

- Questions des parents d'élèves FCPE
  Liste des élèves vaccinés : Secret médical autour de la vaccination
  Etablissement d'un trottoir le long du parking qui mène au Chemin Barincou.
  Présence des Représentants élus des instances municipales et départementales aux CA du Lycée
  Salle de musculation : Fin des travaux et organisation d'accès.
  Pronote : Sommes-nous sûrs que tous les élèves et parents sont bien connectés ? Ont-ils tous un ordinateur pour travailler ? Quelques règles d'usage de PRONOTE.
  Refus d'accès des élèves en retard : Nous souhaitons que les élèves en retard de leur fait ou pas, ne trouvent pas portes closes au Lycée.

  L'ordre du jour est adopté

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vot	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Adoption du règlement interne du conseil d'administration.

M Drappier présente à l'adoption le règlement intérieur du Conseil d'administration (document joint).
M le Proviseur détaille ce règlement. M Panafit demande si le point concernant le secrétaire de séance ne devrait pas exclure de cette mission, en plus du chef d'établissement, Mme la Proviseure adjointe ainsi que les élèves. Les élèves déclarent être capables d'assurer ce rôle, et le règlement n'est pas modifié.
M le Proviseur redit que, même si cela n'apparaît pas explicitement dans le règlement, il ne s'opposera pas à l'ajout de points à l'ordre du jour.
M Darmaillacq s'étonne que dans les possibilités de vote, la mention Ne Prend Pas Part au Vote n'apparaît pas. M le Proviseur convient qu'en pratique cette possibilité existe.

Le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vot	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 8 séance 2 du 09/11/2021

Adoptée

Délégations accordées par le chef d'établissement.

M Drappier présente à des fins de notoriété la décision de délégation de signature consentie à Mme DUTEN , Proviseure-adjointe, et à M DEVILEBICHOT, adjoint-gestionnaire.

Elle concerne pour Mme DUTEN :

- les décisions arrêtées à l'issue des conseils de classe y compris les décisions d'orientation.
- les bulletins trimestriels, livrets scolaires et documents liés aux examens.
- les dossiers établis à des fins d'orientation.
- les sanctions prévues au règlement intérieur.

et en cas d'indisponibilité du chef d'établissement :

- les courriers destinés aux familles.
- les conventions de stage.
- les documents ayant trait à la vie scolaire (déclaration d'accident, certificat de scolarité par exemple).
- les congés, autorisations d'absence, ordre de mission, PV d'installation, mise en paiement d'heures et état de service des personnels de l'établissement.

Elle concerne pour M DEVILLEBICHOT

- les congés, autorisations d'absence, ordre de mission, PV d'installation des personnels de l'établissement y compris ceux relevant de la Région.
- La signature de bons de commande émis à la suite d'une décision préalable d'engagement de l'ordonnateur (marchés ou groupements de commandes, contrats, notamment de sécurité et/ou de maintenance, conventions diverses)

Questions pédagogiques

Projet d'évaluation 2021-2022

M le proviseur présente pour information au conseil d'administration le projet d'évaluation retenu par les équipes du lycée (document en PJ).

M le Proviseur explique que la transformation du baccalauréat, avec 40 % de contrôle continu, rend nécessaire une harmonisation. Il rappelle également que les enseignants sont très attachés à la liberté pédagogique.
Le PE du lycée comporte des règles communes et une déclinaison par discipline. Il est révisable chaque année. M le Proviseur insiste sur le fait que le baccalauréat étant en partie basé sur le contrôle continu, cela impose une attention très particulière à l'assiduité des élèves.
M Nivet demande si ce document sera publié. M le Proviseur répond qu'il sera mis en ligne sur le site internet.
M Garret déclare que le gouvernement a supprimé d'autorité le baccalauréat avec épreuves terminales nationales au profit d'un diplôme local à 40 %, puis dans l'urgence impose une harmonisation locale. M Auria dit que, de fait, les enseignants ont hérité d'une nouvelle mission, celle d'évaluer directement leurs propres élèves pour une partie importante de l'examen.
M Panafit juge que l'harmonisation est seulement interne à l'établissement, mais pas globale (elle n'est même pas au niveau de la commune, encore moins au niveau national), que tout cela est problématique pour Parcours Sup et ne paraît pas du tout logique aux parents.
Mme Dejous répond que les deux notes de spécialités seront importantes pour Parcours Sup : les formations supérieures seront attentives à ces deux notes sur épreuves nationales.
M Vaujany conclut en rappelant que le rôle actuel du baccalauréat en terme de poursuite d'étude, est très faible, et en disant que l'harmonisation locale a au moins l'avantage de cadrer l'évaluation par les enseignants d'une même discipline.

Départ de 4 représentants des élèves : Amiard Ilan, Amiard Malaury, Bouchet-Raffin Hugo et Rochelois Hugo

Convention mini-entreprise

Le projet de création d'une mini-entreprise concerne la classe de P10. Mme Desclaux détaille les objectifs : faire émerger l'idée de création d'une entreprise, avec tout ce qui concerne l'élaboration d'un projet, développer la créativité… Il y aura peut-être à la fin une présentation académique.
Mme Desclaux rappelle que cette année, pour la première fois, les élèves de première STMG vont participer à un stage en entreprise, et qu'actuellement il reste 7 élèves sans stage mais qu'une issue devrait être trouvée les prochains jours. M Nivet dit qu'il aurait fallu diffuser l'information aux parents afin qu'ils activent leurs réseaux.
Mme Desclaux complète son explication sur la mini-entreprise : les élèves sont accompagnés par une professionnelle du Crédit Agricole, ainsi qu'une personne de l'association Entreprendre pour Apprendre Nouvelle Aquitaine, et qu'ils disposent d'outils numériques (plateforme dédiée). L'objectif final est d'arriver à vendre un produit. Enfin, d'un point de vue scolaire, le projet comporte du droit, de la communication, et prépare au Grand Oral.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention (document en PJ) qui règle les rapports en « Entreprendre pour apprendre » et le lycée dans le cadre de la création d'une mini-entreprise.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° séance 2 du 09/11/2021

Adoptée

Convention Institut Confucius

L'Institut Confucius de Pau a proposé au lycée d'organiser des ateliers de calligraphies chinoise au lycée sur la pause méridienne pour les élèves volontaires.
Le chef d'établissement présente le projet, qui concerne 10 à 15 volontaires, tous ne faisant pas nécessairement chinois. Le travail commence dès le 15/11. M le Proviseur informe également que cet Institut peut proposer l'intervention d'un professeur d'Histoire Géographie dans le cas où des enseignants souhaiteraient travailler sur un thème en lien avec la Chine.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'Institut Confucius pour l'organisation d'ateliers de calligraphie au lycée..

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° 5 séance 2 du 09/11/2021

Echange avec Estepa

Organisateurs : Mme Delor et M Hespel
Echange avec Estepa en Andalousie
M Hespel présente le projet, qui reprend sous réserve de l'amélioration du contexte sanitaire. Venue des espagnols en avril 2022, puis courant octobre 2022 voyage à Estepa. Une compagnie de bus espagnole a été retenue, car moins chère que les compagnies françaises.
M le Proviseur présente le budget et précise que le coût par famille sera plafonné à 170 euros. M Panafit constate que même si l'aide de la région est en hausse, passant de 80 à 100 euros par élève, le coût pour les familles demeure supérieur à cette aide, et , tout particulièrement dans le contexte actuel, la somme de 170 euros peut être très importante pour certaines familles. M le Proviseur rappelle que les familles peuvent solliciter de l'aide, et que l'objectif et de permettre la participation de tous les élèves concernés. M Nivet demande si d'autres instances que la région sont sollicitées, par exemple la mairie. M Vaujany, qui a une délégation de la mairie et de la communauté d'agglomérations pour les relations internationales, répond que pour le moment il n'y a pas de ligne budgétaire dédiée à cette délégation, et rappelle que la mairie s'occupe surtout des écoles. De plus il indique que la mairie a beaucoup soutenu les entreprises lors de la crise sanitaire, et que donc les moyens actuels sont limités.
Mme Dejous souligne que la région fait des efforts, avec l'exemple du financement du transport de la sortie géologie.
Mme Chateauvieux demande qu'il soit bien précisé aux familles qu'elles peuvent solliciter de l'aide auprès du lycée et du CCAS de leur commune de résidence.

Le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de l'échange scolaire à Estepa 2022 - 170 € / élève - 22 élèves de 1er euro et bachibac et 2 accompagnateurs.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 14 séance 2 du 09/11/2021

Questions administratives et financières

Désignation d'un membre siégeant à la Commission d'Appel d'Offre des groupements alimentaires

Il est nécessaire qu'un membre de la commission d'appel d'offre soit désigné par le CA pour siéger à la commission d'appel d'offre des groupements alimentaires.
Afin de ne pas avoir à reconduire ce vote chaque année, M Devillebichot demande à ce que soit soumis au vote le principe de la constitution de la commission d'appel d'offre puis le représentant de la commission du lycée à celle des groupements alimentaires.

Le conseil d'administration adopte la composition de la commission d'appel d'offres du lycée. Chef d'établissement / Gestionnaire / DDFPT / Chef de cuisine / 1 représentant désigné des parents d'élèves / 1 représentant désigné des élèves / 1 représentant désigné des enseignants

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 13 séance 2 du 09/11/2021

Le conseil d'administration désigne le représentant à la commission des appels d'offres alimentaires. Le Chef d'établissement ou à défaut le gestionnaire, ou à défaut le chef de cuisine

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 10 séance 2 du 09/11/2021

Avenant à la convention d'occupation temporaire de locaux scolaires au profit de l'association Trisomie 21.

M le Proviseur explique que l'ancienne salle occupée par les élèves de l'Unité d'enseignement était inadaptée à leur situation (trop isolée, risque de problème en cas d'évacuation). Il est donc proposé un avenant à la convention, pour attribuer la salle 105 à la place de la 306.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant relatif à l'hébergement au lycée de l'Unité d'enseignement portée par Trisomie 21.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 11 séance 2 du 09/11/2021

Renouvellement d'une convention pour l'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet la passation conjointe d'un marché de maintenance et de dépannage d'ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite

M le Proviseur explique que la région propose de coordonner la gestion de ces appareils, l'intérêt étant de diminuer les coûts.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention pour adhérer au groupement de commandes ayant pour objet la passation conjointe d'un marché de maintenance et de dépannage d'ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 12 séance 2 du 09/11/2021

Questions diverses

Question de la liste des personnels enseignants SNES-FSU

Peut-on connaître le mode de calcul actuel des moyens attribués à la vie scolaire du lycée (CPE + AED) ?
Les enseignants demandent si les étudiants, qui nécessitent un suivi de plus en plus important, sont pris en compte dans le mode de calcul des dotations de la vie scolaire en personnel.
M le Proviseur explique que, pour les postes de CPE le barème du rectorat compte un lycéen 1 et un étudiant 0,2. Concernant la détermination du nombre d'assistants d'éducation, les étudiants ne sont pas pris en compte dans le calcul. Mme Alvarez souligne que, compte tenu de l'évolution du profil des étudiants recrutés, le mode de calcul des moyens AED est complètement dépassé. La problématique sociale posée par les étudiants devient de plus en plus complexe. Il faut gérer l'absentéisme, les contacts avec l'assistante sociale de l'UPPA… Il est également noté que de plus en plus d'étudiants, voire même de lycéens, ont un emploi à temps partiel, parfois jusqu'à 20 h par semaine, et que cela est totalement incompatible avec les études. Mme Alvarez voit dans cette situation un déficit d'ambition, de réelles difficultés financières pour certains, mais également pour d'autres, le fait que la période de confinement les a détournés du travail scolaire.
En conclusion M le Proviseur répond à M Garret que ces problèmes liés aux sections de BTS sont remontés et connus du rectorat.

Questions des parents d'élèves FCPE

Liste des élèves vaccinés : *Secret médical autour de la vaccination. L'accès à l'information de vaccination va être probablement donné aux équipes pédagogiques. Nous ne souhaitons pas discriminer les élèves qui ne sont pas vaccinés lors de sorties ou voyages.*
Les parents FCPE demandent ce qu'il en est du passe sanitaire, et rappellent certaines déclarations du ministre. M le Proviseur n'exige pas le passe sanitaire, mais informe les élèves que pour certaines sorties ce passe peut-être nécessaire, auquel cas le lycée demande en amont de la sortie une attestation sur l'honneur des familles. M Nivet note que, lors du stage en entreprise des élèves de première, les entreprises s'assureront peut-être que les élèves ont le passe sanitaire.
Les parents FCPE demandent un état des lieux sur les autotests. Mme Duten répond que le lycée dispose d'un stock conséquent d'autotests, qu'ils sont à retirer à l'infirmerie et que les élèves ont eu cette information.

Etablissement d'un trottoir *le long du parking qui mène au Chemin Barincou.*
La question a été soumise à la Mairie et aux services de Police nationale et municipale lors de la dernière réunion de la cellule de veille du CLSPD. Le traitement devrait être en cours.

Présence des Représentants *élus des instances municipales et départementales aux CA du Lycée.*
Les parents FCPE demandent si les élus (région, mairie), qui n'étaient généralement pas présents lors des CA du lycée les années précédentes, seront davantage présents à l'avenir. M Nivet indique par ailleurs qu'ils sont satisfaits de l'implication de M Vaujany au CA.
M le Proviseur répond que les choses semblent évoluer et que la présence régulière des élus paraît acquise. Il précise que M Vaujany a pris connaissance des questions diverses avant de quitter le CA. Il se félicite également de la présence aux deux CA précédent de Mme Alonso pour la Région même s'il est s'est excusée pour ce jour. Enfin, M le Proviseur indique qu'il est parfaitement possible de solliciter les élus et que les demandes seront transmises.

Salle de musculation : *Fin des travaux et organisation d'accès.*
M le Proviseur répond que la salle est terminée, que le matériel devrait arriver sous 15 jours et qu'on est dans les derniers préparatifs avant l'ouverture pour les cours d'EPS.
M Panafit rappelle que le lycée paye à l'UPPA l'accès au gymnase et demande quel sera le mode de fonctionnement et d'accès à cette salle. M Auria demande qui va entretenir cette salle, et indique que les agents de la région n'ont pas vocation à entretenir des locaux utilisés par des personnes extérieures à l'établissement. M le Proviseur a bien conscience de toutes ces problématiques, et compte bien cadrer tous ces enjeux (horaires d'accès, participation financière pour l'accès et l'entretien...) dans les conventions qui seront signées avec les pôles sportifs.

Pronote : *Sommes-nous sûrs que tous les élèves et parents sont bien connectés ? Ont-ils tous un ordinateur pour travailler ? Quelques règles d'usage de PRONOTE (diffusion tardive de devoir, relai verbale en classe des informations importantes).*
Les parents demandent un état des lieux sur l'accès à Pronote. M le Proviseur a analysé les connexions : les élèves se connectent quasiment tous ; quant aux parents, 1/3 du total des parents (sachant que les BTS sont comptés, et que pour chaque élève il y a deux parents ayant un compte) utilise l'interface. M Nivet demande si chaque élève dispose d'un ordinateur personnel à domicile. M le Proviseur compte faire un sondage sur ce point. La FCPE informe qu'elle dispose d'ordinateurs à louer et que les familles intéressées peuvent s'adresser à la fédération.

Les parents FCPE demandent s'il existe une charte de fonctionnement de Pronote, et indiquent qu'il est parfois difficile pour les élèves de trouver les documents ou le travail, travail qui est parfois donné par ailleurs à la dernière minute par un simple

message dans Pronote. M le Proviseur répond que le lycée utilise deux canaux : le site internet et Pronote. Il rappelle que l'an dernier des enseignants se sont plaints d'être contactés par les parents de façon exagérée, et qu'il convient donc d'être raisonnable dans les deux sens. M Panafit souligne la qualité du site internet du lycée.

Refus d'accès des élèves en retard : *Nous souhaitons que les élèves en retard de leur fait ou pas, ne trouvent pas portes closes au Lycée.*
Les parents interrogent la direction sur le refus de laisser les élèves en retard accéder à l'établissement. M Nivet dit qu'il n'est pas acceptable pour les parents de savoir les élèves maintenus dans la rue. M le Proviseur rappelle que la sécurité est une priorité et que dans le cadre de Vigipirate il y a obligation d'un accueil par un adulte à l'entrée du lycée. Il n'est pas possible de monopoliser un AED pour aller ouvrir le portail toutes les minutes pour les élèves en retard. M Auria précise que les élèves restent dehors au grand maximum une demi-heure. Mme Alvarez pense que les élèves doivent acquérir un comportement adapté, dans le cadre de la communauté : être à l'heure, et ainsi ne pas perturber le cours à leur arrivée, et également tenir des propos corrects lorsqu'ils sonnent à l'interphone. M le Proviseur explique que le nouveau portillon permet aux élèves de sonner directement à la vie scolaire, vie scolaire qui sera attentive aux élèves dont le retard est exceptionnel. En effet la majorité des retards concerne toujours les mêmes élèves, et le mode de fonctionnement ferme adopté a permis de régler certaines situations d'absentéisme.

M Drappier déclare clos le Conseil d'Administration à 21h20

Le secrétaire de séance
M Garret

Le président du conseil d'administration
JC Drappier

Composition des instances et commissions 2021/2022

- Conseil d'administration

- Conseil de discipline

- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

- - Commission Hygiène et sécurité (CHS)

- Commission fonds social

- Conseil de vie lycéenne (CVL)

- Commission éducative

- Commission d'appel d'offre

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Lycées hors LP - Article R421-14 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES DU CA	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Membres de droit		
- chef d'établissement, président (1)	- DRAPPIER Jean-Christophe	- Pas de suppléant
- adjoint au chef d'établissement	- DUTEN Sandrine	- Pas de suppléant
- adjoint-gestionnaire de l'établissement	- DEVILLEBICHOT Eric	- Pas de suppléant
- DDFPT	- DESCLAUX Martine	- Pas de suppléant
- conseiller principal d'éducation ou conseiller d'éducation le plus ancien	- ALVAREZ Nadia	- Pas de suppléant
• Deux représentants de la collectivité de rattachement, Conseil Régional	- Mme CLAVEAU-ABADIE Charline - Mme ALONSO Emilie	-
• Un représentant de la commune siège de l'établissement ; Un représentant de l'agglomération	- Mme MARTELL Françoise - M VAUJANY Alain	- -
• Une personnalité qualifiée	-	-
• Sept représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- GARRET Nicolas - DARMAILLACQ Guillaume - DEJOUS Annick - HESPEL Henri - MOREAU Hervé - MARTINEZ Barbara - DUMITRESCU Agnès	- LABOURDETTE Alexandra - DELOR Marta - BOURGOIN Lionel - BRIGAND Laurent - ESPINO-FOURNIER Agnès - STENIER Ghislaine - MEYLAN Stéphanie
• Trois représentants élus des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- AURIA Jean-Pierre - DIAS Gisèle - HONORE Catherine	- CHAMPEAU Roland
• Cinq représentants élus des parents d'élèves	- NIVET Josselin - CHATEAUVIEUX Line - PANAFIT Laurent - STEVENIN Yamina - MOST Véronique	- MARIETTE Isabelle - JOAN Bernard - COSTE Sophie - LACAZE-LABADIE Bénédicte - DUQUESNOY Blandine
• Cinq représentants élus des élèves,	- AMIARD Ilan - AMIARD Malaury - BOUCHET-RAFFIN Hugo - ROCHELOIS Alban - ALLIAS Claire	 FORTUNA Karélia

(1) dans le cas où, à titre exceptionnel, le chef d'établissement n'exerce pas la présidence du CA (R 421-20 du code de l'éducation) préciser qui assure la présidence.

* deux personnalités qualifiées si les membres de droit sont en nombre inférieur à 5

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022
Lycées hors LP
Article R511-20 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- DRAPPIER Jean-Christophe	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- DUTEN Sandrine	- Pas de suppléant
• Le conseiller principal d'éducation désigné par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement	- FARGES Anne-Marie	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- DEVILLEBICHOT Eric	- Pas de suppléant
• Quatre représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- LABOURDETTE Alexandra - DARMAILLACQ Guillaume - DUMITRESCU Agnès - HESPEL Henri	ESPINO-FOURNIER Agnès DEJOUS Annick STENIER Ghislaine MARTINEZ Barbara
• Un représentant élu des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- HONORE Catherine	- AURIA Jean-Pierre
• Deux représentants élus des parents d'élèves	- JOAN Bernard - STEVENIN Yamina	- COSTE Sophie - CHATEAUVIEUX Line
• Trois représentants élus des élèves	- ELLOOK Jean - REY DE HAUT Marie - ANGLADE Samuel	- FORTUNA Karélia - ALLIAS Claire - BATMALE Ashley

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (CESC)
ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022
Lycées et lycées professionnels et EREA

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Chef d'établissement ou son adjoint, président	- DRAPPIER Jean-Christophe -	DUTEN Sandrine
- Gestionnaire	DEVILLEBICHOT Eric	
- Infirmière scolaire	BONAFOUX Anne	
- Assistante sociale	BILHE Laurence	
- Conseillers Principaux d'Education	ALVAREZ Nadia FARGES Anne-Marie	
- Trois professeurs	LABOURDETTE Alexandra DEJOUS Annick	
- Deux parents d'élèves	LACAZE LABADIE Bénédicte MOST Véronique	COSTE Sophie DUQUESNOY Blandine
- Trois élèves	MONTAUBAN Mathis FAHIM Asma PEYROULET Inès	NIANG Mariam STEVENIN Lila

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE
ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022
Lycées et lycées professionnels et EREA

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Chef d'établissement, président	DRAPPIER J.Christophe	
- Gestionnaire de l'établissement	DEVILLEBICHOT Eric	Pas de suppléant
- DDFPT	DESCLAUX Martine	
- Conseiller Principal d'Education siégeant au CA	ALVAREZ Nadia	
- Représentant de la collectivité de rattachement	ALONSO Emilie	
- Un représentant des personnels Administratifs ou d'intendance, sociaux et de santé, Techniques, Ouvriers et de Service ou de laboratoire désignés.	AURIA Jean-Pierre	HONORE Catherine
- Deux représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance ou de documentation désignés par les représentants au conseil	MEYLAN Stéphanie DUMETRISCU Agnès	DELOR Marta LABOURDETTE Alexandra
- Deux représentants des parents d'élèves	NIVET Josselin MARIETTE Isabelle	STEVENIN Yamina CHATEAUVIEUX Line
- Deux représentants des élèves	ALLIAS Claire AMIARD Ilan	
- Agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.	POUGUET Stéphane	
- Experts : - Médecin de prévention - Médecin de l'éducation nationale - Infirmière	 Docteur DELAAGE BONAFOUX Anne	
Personnes qualifiées : - Inspecteur hygiène et sécurité - Inspecteur du travail - Représentant de la CRAM - Représentant de la CRAMIF - Membres du CHSCT des entreprises associées aux formations par alternance.		

COMMISSION FONDS SOCIAUX
ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022
Lycées et lycées professionnels

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- le chef d'établissement ou son adjoint, président	- DRAPPIER Jean-Christophe	
- Adjoint au chef d'établissement	DUTEN Sandrine	
- L'adjoint gestionnaire de l'établissement	DEVILLEBICHOT Eric	
- Un Conseiller Principal d'Education	ALVAREZ Nadia	FARGES Anne-Marie
- Assistante sociale	BILHE Laurence	
- Infirmière	BONAFOUX Anne	
- Un représentant des personnels d'enseignement	GARRET Nicolas	
- Un représentant des personnels non enseignants	HONORE Catherine	AURIA Jean-Pierre
- Deux représentants des parents d'élèves	NIVET Josselin CHATEAUVIEUX Line	PANAFIT Laurent STEVENIN Yamina
- Deux représentants des élèves	MAPELLI Manon PERIANAYAGOM Bryan	

COMPOSITION DU CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
NOM	**Prénom**	**Classe**	**NOM**	**Prénom**	**Classe**
Président					
DRAPPIER	**Jean-Christophe**		DUTEN	Sandrine	
Elèves					
AMIARD	Ilan	P04	COSTE	Camille	P04
BOUCHET-RAFFIN VP	**Hugo**	P04	MASSE	Clélia	P04
BOLOTA DA SILVA	Inès	TG6			
BOUGHENAA	Souad	P06	FOFANA	Laura	P11
ROCHELOIS	Alban	P04	GUILLAUT	Théo	P02
BENITO DESGRANGES	Ioena	202	ARCOS DAMLAINCOURT	Nora	202
EUGENIE	Inès	P04	BEARD	Julie	P04
FLOCH--GARLENQ	Titouane	202	MAJESTE LABOURDENNE	Anne	202
AMIARD	Mallaury	P05	LAMBERT	Iban	201
GADOIS	Romane	P09	IGLESIAS	Kyliana	P09

Titulaires	SUPPLEANTS
Représentants à titre consultatif des personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation	
FARGES Anne-Marie	
ALVAREZ Nadia	
DUMONT Claire	
GARRET Nicolas	
DUMITRESCU Agnès	
DEJOUS Annick	
Représentants à titre consultatif des personnels ATSS-ATTE	
HONORE Catherine	AURIA Jean-Pierre
DIAS Gisèle	CHAMPEAU Roland
Représentants à titre consultatif des parents d'élèves	
STEVENIN Yamina	LACAZE LABADIE Bénédicte
MOST Véronique	DUQUESNOY Blandine

COMMISSION EDUCATIVE
ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Chef d'établissement - Adjoint au chef d'établissement - CPE:	DRAPPIER Jean-Christophe DUTEN Sandrine ALVAREZ Nadia ou FARGES Anne-Marie	
- Trois représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	DEJOUS Annick	
- Deux représentants des parents d'élèves	CHATEAUVIEUX Line MOST Véronique	NIVET Josselin DUQUESNOY Blandine
- Deux représentants des élèves	MUSSEAU Loreleï CAZENAVE Olivia	

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DES MARCHES
ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	
- le chef d'établissement ou son adjoint, président	DRAPPIER Jean-Christophe	
- L'adjoint gestionnaire de l'établissement	DEVILLEBICHOT Eric	
- - DDFPT	DESCLAUX Martine	
- Un représentant des agents (Chef de cuisine)	LANYOU Christine	
- Un représentant des enseignants	STENIER Ghislaine	GARRET Nicolas
- Un représentant des parents	NIVET Josselin	CHATEAUVIEUX Line
- Un représentant des élèves	VASQUEZ Paul	BATMALE Ashley